
AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE SPÉCIAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019 (Règlement numéro 916)

À TOUS LES INTÉRESSÉS, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE AU CANTON D'ORFORD, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 1001 ET 1007 DU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*.

En effet, le rôle spécial de perception a été déposé au bureau municipal, ce 5 février 2019 au 2530, chemin du Parc à Orford où il peut être consulté.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera réalisé pour le 5 février 2019. Ainsi, les contribuables, dont le montant total des taxes est supérieur à 400 \$, peuvent payer leur compte en quatre (4) versements aux dates suivantes :

- 8 avril 2019;
- 8 juillet 2019;
- 7 octobre 2019;
- 6 janvier 2020.

Donné à Canton d'Orford, le 5 février 2019.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière